



Stationnement sur parking de supermarché

Par megaduffman

Bonjour,

J'ai stationné sur un petit parking couvert (~10 places) de supermarché ouvert juste un peu avant la fermeture du magasin. Lorsque j'ai voulu récupérer ma voiture celui-ci était fermé par un rideau de fer pour la nuit. Lorsque j'ai récupéré ma voiture le lendemain matin le propriétaire m'a dit qu'il l'avait signalé à la police et "que ça allait me faire mal".

Il y a bien un petit panneau "propriété privée réservé à la clientèle" mais j'ai pas fait attention. Après quelques recherches sur internet c'est pas clair, je voulais savoir ce que je risque.

Merci

Par Tisuisse1

Rien parce que le CDR ne s'applique pas aux parkings privés fermés.

Par megaduffman

Merci pour votre réponse.

Mais je risque rien par rapport au fait que c'est une propriété privée? Est-ce que ça veut dire qu'on peut stationner sur la place de quelqu'un sans rien risquer?